

SCI SAN AUGUSTIN
306 Chemin Lacazette
64300 ORTHEZ

Orthez, le 19 Décembre 2019

REÇU LE :

19 DEC. 2018

Objet : Bassin écrêteur

SERVICE URBANISME

Monsieur,

Nous avons obtenu, le 05 février 2018, un CU opérationnel favorable sous le n° 064 43017 X 4253 pour la création de 2 lots à bâtir sur la parcelle E42, située chemin Lacazette 64300 ORTHEZ.

Lors de l'achat de nos terrains en septembre 2000, nous n'avions aucune connaissance d'un projet de bassin écrêteur. (Voir plan n° 1 du 25 septembre 2000)

En 2005, alors que nous demandons le classement en zone constructible de notre parcelle B n°833 nous apprenons que cette parcelle était grevée d'un emplacement pour la création d'un bassin écrêteur des eaux pluviales.

Réponse de Monsieur Le Maire :En effet une étude hydraulique préconise la réalisation d'une zone de rétention à la confluence des ruisseaux du Mon Saint Jean et de Lagnerot afin de réguler les inondations régulières(voir pièce n°2 pour le courrier et pièce n° 3 pour le plan)

En 2010 nouveau courrier de Monsieur Le Maire :La commune d'Orthez envisage la réalisation d'un bassin écrêteur sur la confluence des cours d'eau « Le Lagnerot » et « Mon de Saint Jean » sur le versant Montplaisir au droit de l'emplacement réservé n°21 du PLU en vigueur.

Je viens donc par la présente solliciter votre autorisation pour intervenir sur la parcelle n°833 section B pour procéder au nettoyage des abords des cours d'eau avec une épareuse afin d'enlever le roncier et faciliter ainsi l'intervention du géomètre.....(voir pièce n°4 courrier)

Cette autorisation a été accordée par nous.

Nous avons pu constater au fil des années, lors de chaque renouvellement de CU, que les limites du terrain constructible diminuaient de plus en plus pour faire une plus grande place au bassin écrêteur, ce qui nous a déjà amenés à intervenir auprès de vos services.

En 2015, alors que des personnes non concernées par ce projet ont été convoquées par la Mairie pour une enquête publique, nous n'avions même pas été prévenus par ces mêmes services. Nous l'avons appris par les voisins surpris d'être invités et encore plus surpris d'apprendre que nous ne l'étions pas et que nous n'étions même pas au courant du projet alors que nous étions les premiers concernés.

Nous nous sommes donc déplacés et lors de cette réunion, nous avons appris que l'on nous prenait tous nos 3 terrains soit plus d'un ha pour faire un bassin démesuré à nos yeux et aux yeux de tous les gens présents. (voir photos prises lors du déroulement de la séance où nous apprenons les proportions démesurées de ce bassin et la prise de tous nos terrains.(voir photo pièce n°5 et 6)

Nous tenons à vous informer, également, qu'un rétrécissement de buse a été opérée à un certain moment entre l'entrée et la sortie de ce ruisseau. L'entrée a une buse d'un mètre (voir pièce n° 8) et la sortie sous la voie ferrée a une buse de 2 mètres (voir pièce n°9).

Pour exemple lors de crue voir la photo n° 10 buse entrée et la photo n° 11 buse sortie.

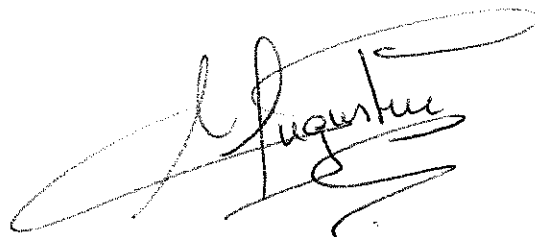
A l'heure actuelle, nous voulons savoir quel va être l'impact sur nos deux lots à bâtir qui nous ont été accordés et sur le reste de la partie constructible de notre parcelle ainsi que sur les 2 autres lots nous appartenant ?

En ce qui nous concerne, nous pensons que la priorité du bassin écrêteur doit être faite dans la zone Conforama, Giffi comme le prouve la dernière inondation 2018. BPSI et la zone n'a pas été impactée alors que Conforama, Giffi, Leclerc étaient dans l'eau.(voir photo 12 et photo 13)

Sachez qu'il existe un passage non exploité entre Citroën et la maison attenante. Ce passage qui traverse la RD 817 et passe entre Auto-sur et Distri center pour se jeter dans le porche existant sous la voie ferrée et qui rejoint le gave.

Nous sommes ouverts à toute discussion et pensons avoir une solution à vous proposer qui serait un moindre coût pour la société et qui nous paraît beaucoup plus efficace.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Augustine', with a large, sweeping flourish above it.

1

Commune d' ORTHEZ

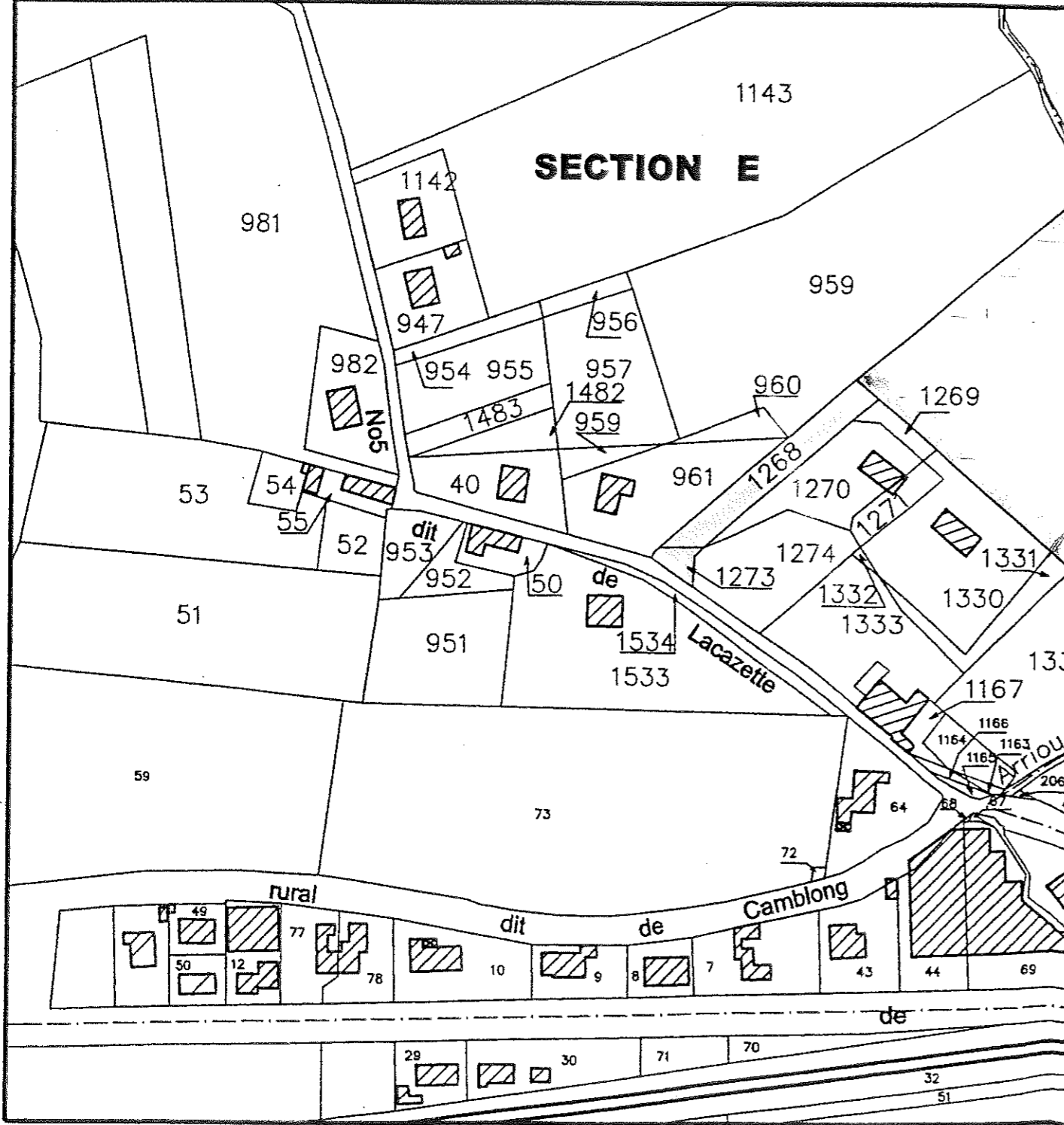
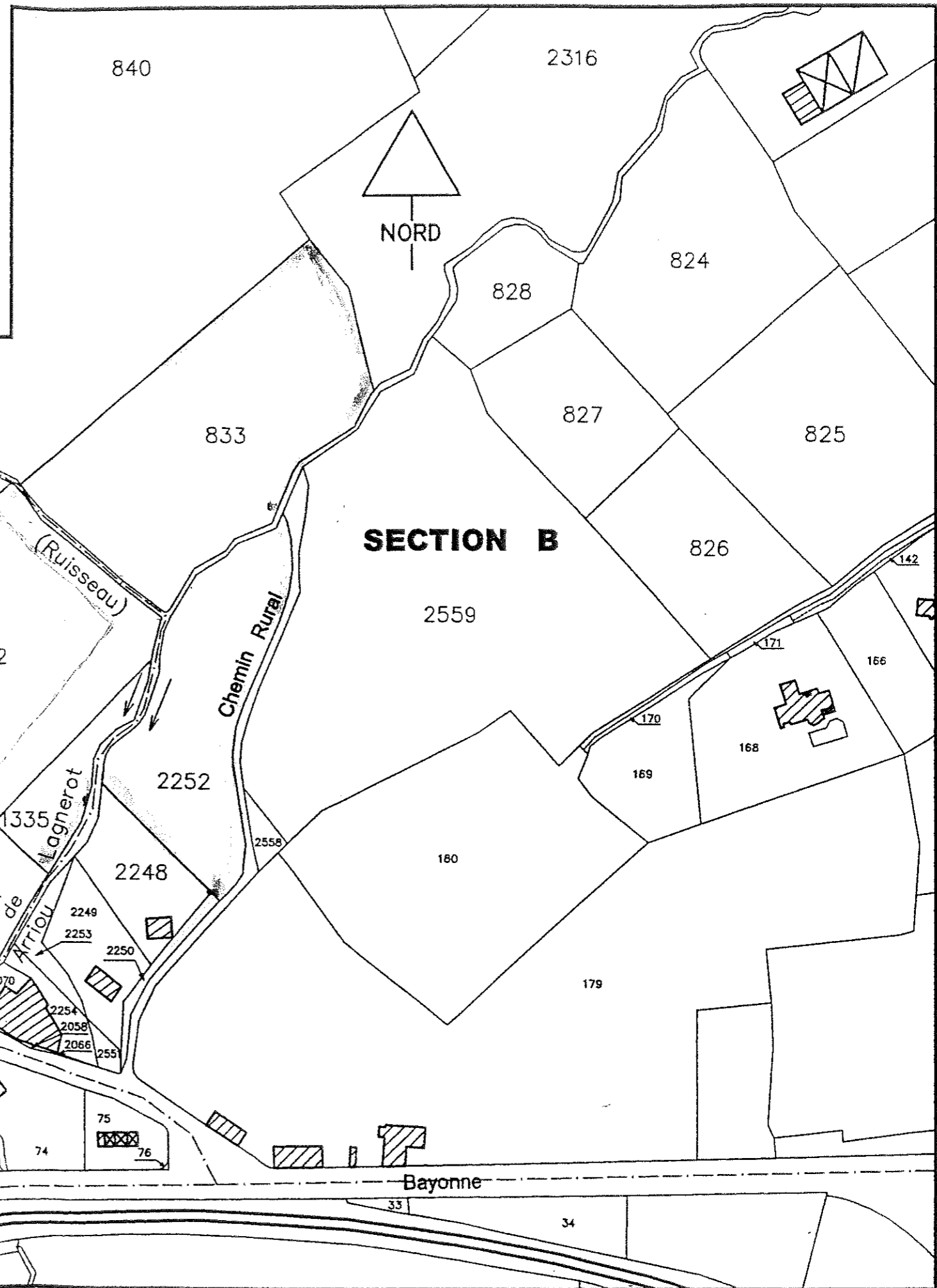
SCI SAN AUGUSTIN

PLAN PARCELLAIRE
(SECTIONS B et E)
ECHELLE : 1/2000

CHRISTIAN BARRERE
GEOMETRE EXPERT FONCIER D.P.L.G.
50 Rue SAINT GILLES
B.P.221 64302 ORTHEZ Cedex
TEL: 0559690056 FAX: 0559691756
Email: christian.barrere.ge@wanadoo.fr

DATE	MODIFICATIONS	DOSSIER
25.09.2000	PLAN PARCELLAIRE	430534

REF : ORTHEZ \ 430534



Le 30 mai 2008

Monsieur SAN AUGUSTIN
SCI SAN AUGUSTIN
306 Chemin Lacazette
64300 ORTHEZ

Objet : Emplacement réservé
Nos réf : SU/LD/MW
Affaire suivie par Laetitia DEUVE

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 23 mai courant par lequel vous demandez le classement en zone constructible de votre parcelle B n° 833.

Cette parcelle est grevée d'un Emplacement Réservé pour la création d'un bassin écrêteur des eaux pluviales.

En effet, une étude hydraulique préconise la réalisation d'une zone de rétention à la confluence des ruisseaux du Mon Saint Jean et de Lagnerot afin de réguler les inondations régulières.

Je peux vous informer que ce bassin est un projet que la Municipalité désire lancer.

Il n'est, par conséquent, pas possible ni de supprimer ni de déplacer ce bassin.

Restant à votre disposition,

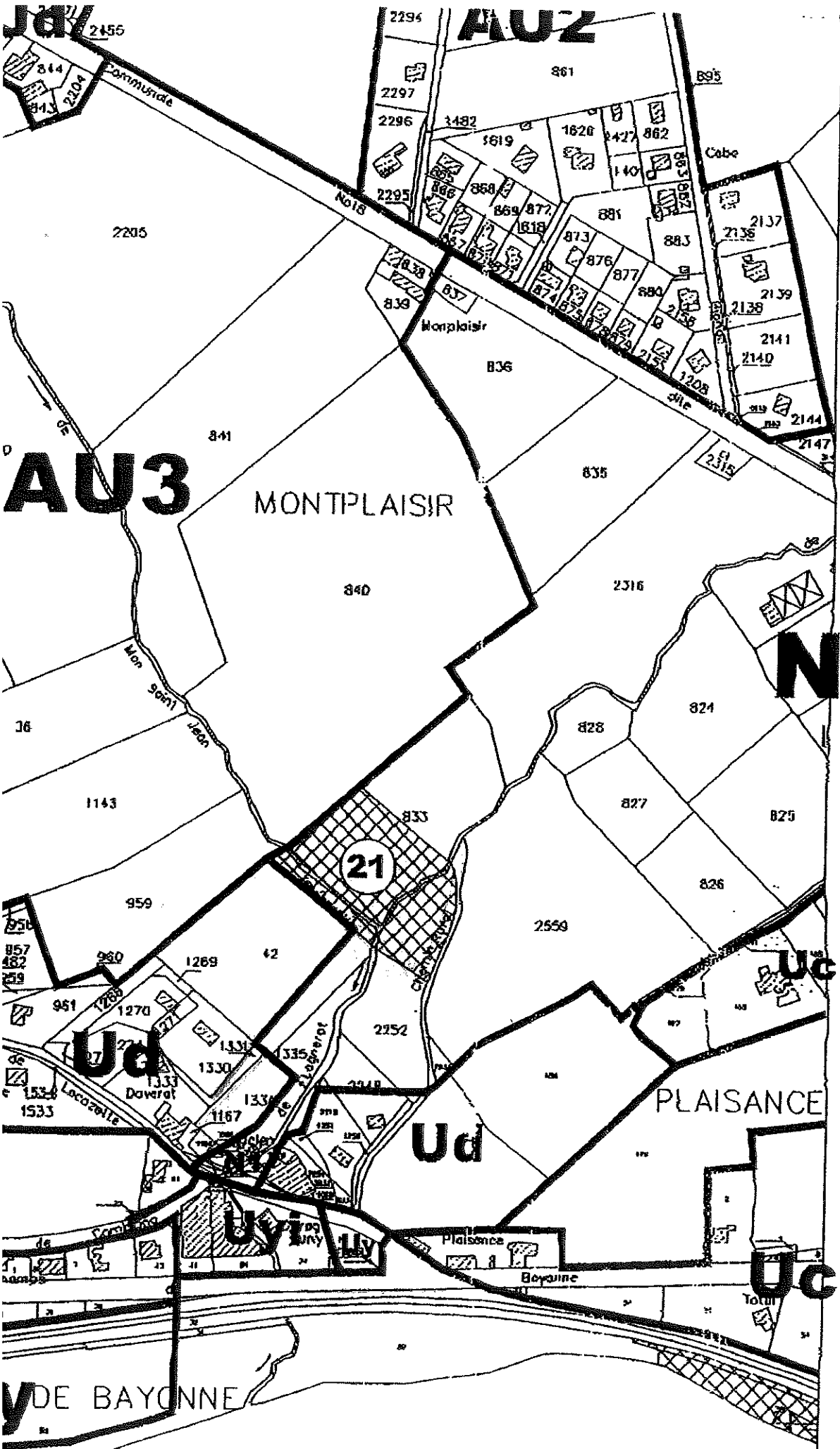
Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire de la Ville d'ORTHEZ,



Bernard MOLERES
Vice-Président du Conseil Général

3



SERVICES TECHNIQUES
05 59 69 78 17

Orthez le 5 novembre 2010

Monsieur ou Madame SAN AUGUSTIN
306, chemin Lacazette
64300 ORTHEZ

Affaire suivie par : Michel CAZABAT
Objet : Projet création bassin écréteur de Lacazette
N/Réf : ST/MC/VB n° 10-186

Monsieur,

La commune d'Orthez souhaite réaliser une protection des zones bâties du quartier Lacazette contre les inondations.

Pour cela, elle envisage la réalisation d'un bassin écréteur sur la confluence des cours d'eau « Le Lagnerot » et « Mont de Saint Jean » sur le versant Montplaisir au droit de l'emplacement réservé n° 21 du PLU en vigueur.

A cet effet, des relevés topographiques vont devoir être réalisés par un géomètre.

Je viens donc par la présente solliciter votre autorisation pour intervenir sur la parcelle n° 833 section B pour procéder au nettoyage des abords des cours d'eau avec une épaveuse afin d'enlever le roncier et de faciliter ainsi l'intervention du géomètre.

Pour de plus amples renseignements, vous voudrez bien prendre contact avec Monsieur Michel CAZABAT, Directeur des Services Techniques au 05 59 69 78 17.

Comptant sur votre compréhension et dans l'attente d'une réponse de votre part,

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

LE MAIRE

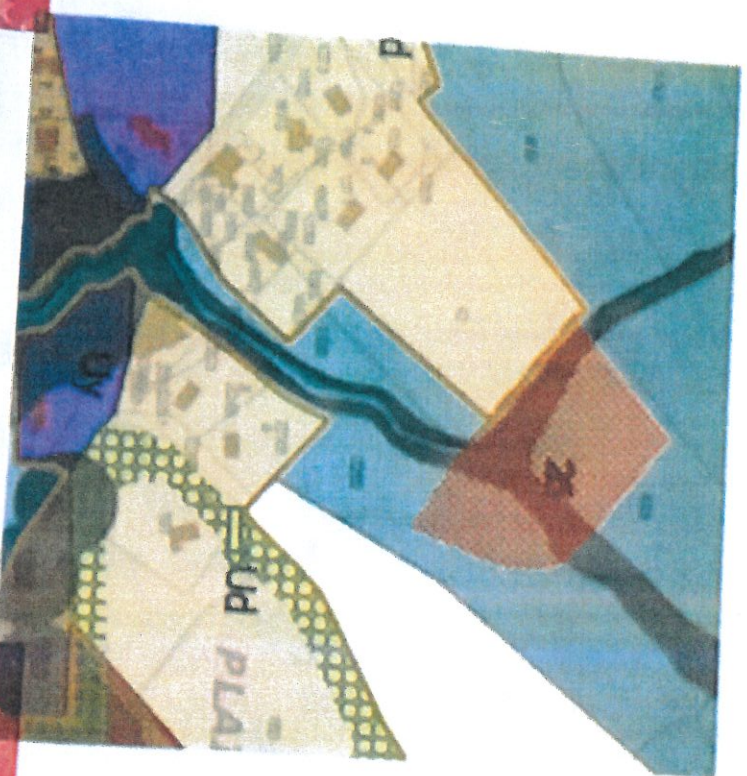
Bernard MOLERES
Vice-Président du Conseil Général



5

Rappel de quelques dates

- 2010 : 1^{ère} phase de l'étude de faisabilité
- avril 2013 : création d'un emplacement réserve dans le Plan Local d'Urbanisme
- deuxième semestre 2014 : réalisation de relevés topographique de la zone
- février 2015 : 2^{ème} phase de l'étude de faisabilité



octobre 2015

Propriétés potentiellement impactées



8

Orange F 3G

13:12



Pellicule

166 sur 278

Modifier





10



11



121



13

